

BLAGNIAC ★ Danse ★

Le Plaisir de Danser !

SAISON
2020/2021



Evènements

SEPTEMBRE :

Forum des Associations le 6 septembre
Reprise des Cours semaine 38

OCTOBRE : Soirée dansante

JANVIER : Soirée dansante

AVRIL : Soirée dansante

MAI : Séjour danses

JUIN : Gala de danse

Divers Stages tout au long de l'année (nous consulter)

Qui sommes-nous

Notre association, loi de 1901, a pour objet de promouvoir la pratique de la danse sous toutes ses formes et d'organiser à destination de divers publics, toutes générations confondues, des activités ou manifestations en relation avec la danse.

L'association est structurée en 4 secteurs d'activité :

- Section Ecole de danse
- Section Spectacles
- Section Animations
- Section Voyages

Contactez-nous

Siège social : Blagnac Danse, Hôtel de Ville, 1 place des Arts, Blagnac

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h

Foyer P. Junca, quartier Layrac, 18 place de la Source, Blagnac

Téléphone : 05 61 30 02 94 - **Portable** : 07 69 70 94 54 - **blagnacdanse@free.fr**

Vous pouvez nous suivre sur Facebook ou sur www.blagnacdanse.com

Formalités d'Inscription

↳ Calendrier des inscriptions

Inscription au secrétariat, Foyer P. Junca,
quartier Layrac, place de la source

- à partir du 31/08/20 sur rendez-vous

Inscription au Forum des Associations, Parc des Ramiers (Démonstrations de danses)

- dimanche 6/09/20 de 14h00 à 18h00

Inscription Salle Holtz, rue M. Utrillo

- mercredi 9/09/20 de 17h30 à 19h30

↳ Pièces à fournir pour le dossier d'inscription

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Photo d'identité (Nom et Prénom au dos)
- Certificat médical : "aptitude à la pratique de la danse et/ou du Pilates"

↳ Paiement et Encaissement

- Espèce ou chèque (adhésion + activité) daté et signé du jour de l'inscription et libellé à l'ordre de "Blagnac Danse"
- Possibilité de paiement en 3 fois. Encaissement des chèques : octobre, novembre et décembre

Acceptons les coupons sport et chèques vacances (hors adhésion) uniquement de septembre à décembre **et non remboursables en cas d'arrêt des cours***

** voir règlement intérieur*

Tarifs Adhésions et Activités

ADHESION 2020 / 2021			
ADHESION	1 PERSONNE	COUPLE	ENFANT (-16 ans)
BLAGNAC	16 €	30 €	8 €
EXTERIEUR	20 €	35 €	10 €
ABONNEMENT ANNUEL OU AU TRIMESTRE DANSES OU PILATES 1 cours par activité et par semaine hors vacances scolaires			
	Tarif 1 Personne	Tarif Couple ou 2 membres d'une même famille	Tarif Réduit 1 Pers. : 2 danses / Etudiant Demandeur d'emploi (sur justificatif) **
Cours 1h00	213 € (3 x 71€) Au trimestre 96 €	384 € (3 x 128€) Au trimestre 173 €	192 € (3 x 64€) Au trimestre 87 €
Cours 1h15 <i>Coupé-Décalé</i>	258 € (3 x 86€) Au trimestre 117 €	465 € (3 x 155€) Au trimestre 210 €	234 € (3 x 78€) Au trimestre 105 €
Cours 1h30 <i>Tango Argentin M. Jazz adultes</i>	309 € (3 x 103€) Au trimestre 138 €	555 € (3 x 185€) Au trimestre 249 €	279 € (3 x 93€) Au trimestre 126 €
Cours 1h30 <i>Flamenco D. Afric. Tradition.</i>	330 € (3 x 110€) Au trimestre 150 €	594 € (3 x 198€) Au trimestre 267 €	297 € (3 x 99€) Au trimestre 135 €
ACTIVITES ILLIMITEES			
FORFAIT ANNUEL 1 PERSONNE : 606 € (3 x 202€) <i>Inscription obligatoire aux activités en début de saison</i>			

L'adhésion annuelle est obligatoire conformément aux statuts et règlement de l'association

**** Réductions non cumulables ****

**Cours d'essai gratuit en septembre.
N'hésitez pas à vous inscrire pour y participer !**

Cours Adultes



Alexis

DANSE AFRICAINE

Mercredi - Salle Holtz

Coupé Décalé - 17h30/18h45

Danse Tradition^{lle} - 18h45/20h15



Cathy

DANSE de SALON

Jeudi - Salle Holtz

Débutant - 19h00/20h00

2^{ème} niveau - 20h00/21h00

3^{ème} niveau - 21h00/22h00



Angélique

DANSE de SALON

Vendredi - Salle Holtz

Avancé/Perfect° - 18h00/19h00

Rock/Latines - 19h00/20h00

Danse Latino Solo - 20h00/21h00

NOUVEAU



Valérie

FLAMENCO & SEVILLANES

Mardi - Salle Holtz

Sévillanes 2^{ème} niveau - 19h30/20h30

Flamenco Interm./Avancé - 20h30/21h30



Frédéric

SALSA CUBAINE

Lundi - Espace Andromède

Débutant - 19h00/20h00

2^{ème} niveau - 20h00/21h00

3^{ème} niveau - 21h00/22h00



Marcela

TANGO ARGENTIN

Lundi - Foyer P. Junca

Débutant/Interm.1 - 19h00/20h00

Interm.2/Avancé - 20h00/21h30

Cours Adultes



Sylvie

PILATES

Tout Niveau

Lundi 18h30/19h30 : Espace Andromède

Jeudi 17h00/18h00 : Salle Holtz

Cours Adultes & Enfants



Anne

MODERN JAZZ

Lundi - Salle Holtz

Ados CM2 → 5^{ème} - 18h00/19h00

Ados 4^{ème} → Bac - 19h00/20h00

Adultes Interm./Avancé - 20h15/21h45



Stella

MODERN JAZZ ENFANTS

Mercredi - Salle Holtz

Eveil 4/5 ans - 14h00/15h00

6/9 ans - 15h00/16h00



Moktaria

ZUMBA

Mardi - Salle Holtz

Enfant dès 6ans - 17h30/18h30

Adultes - 18h30/19h30

*Les horaires sont susceptibles d'être modifiés,
compte tenu des contraintes sanitaires*

Adresses des Salles de Cours

Salle Holtz : rue Maurice Utrillo (Parc du Grand Noble)

Foyer P. Junca : 18 place de la Source, quartier Layrac

Espace Andromède : Angle vieux chemin de Grenade
et du chemin du Ferradou

Partenariat

Association Esprit Danse : Zumba

Association Kedjenou : Danses Africaines

Association Dance Fitness 31 : Danse de salon (jeudi)

Règlement Intérieur

Pour participer aux cours et entraînements dirigés proposés par l'association, il faut être membre adhérent à jour de sa cotisation.

Le calendrier des cours est élaboré en début d'année (septembre). Il peut cependant être modifié en cours d'année en fonction de la disponibilité des enseignants et des infrastructures. Les cours sont dispensés de septembre à juin. Pendant les vacances scolaires, les cours de danse sont suspendus sauf rattrapage de cours.

Les membres adhérents peuvent s'inscrire aux cours qu'ils ont choisis. S'ils le souhaitent, ils peuvent assister gratuitement à un cours d'essai avant de confirmer leur inscription. Leur admission définitive est conditionnée au règlement de leur participation financière. Elle peut toutefois être refusée si le professeur estime que l'élève ne possède pas le niveau suffisant pour s'intégrer dans un cours de niveau supérieur.

La participation financière annuelle pour chaque cours auquel l'élève est inscrit doit être réglée en début d'année, au moment de l'inscription. Elle peut être réglée en un versement unique ou en trois versements égaux (3 chèques) qui seront encaissés successivement au début des 3 mois suivant l'inscription. Cette facilité de paiement ne remet pas en cause le caractère annuel de l'engagement pris par chaque élève lors de son inscription. Elle peut être réglée également au moyen de **chèques vacances ou coupons sport**. **Cependant, l'abonnement ne sera pas remboursable en cas d'arrêt des cours.**

Un tarif réduit est proposé aux membres d'un même foyer qui s'inscrivent simultanément au même cours ou aux danseurs qui s'inscrivent à plus d'un cours. Un tarif réduit est également proposé aux étudiants et demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif. De plus, un forfait illimité est offert aux danseurs qui s'inscrivent à au moins trois cours de danse.

L'association se réserve le droit d'annuler un cours s'il ne réunit pas un nombre suffisant d'élèves inscrits. Dans un tel cas, les élèves ayant déjà réglé leur inscription à ce cours seront intégralement remboursés.

Si le programme des cours est modifié en cours d'année, les nouveaux horaires seront communiqués aux élèves aussi tôt que possible. Si un élève ne peut plus suivre un cours dont les horaires ont été définitivement modifiés, il pourra être remboursé au prorata des cours restant à prendre.

En dehors de ces situations, des remboursements ne pourront être accordés que dans les cas de longue maladie, d'invalidité durable ou de mutation professionnelle. **Un justificatif devra être fourni au bureau la semaine de l'arrêt.** Nous vous rappelons que tout trimestre commencé est dû dans son intégralité et que seule la date de réception de votre demande détermine la période remboursable.

En cas de difficulté personnelle non prévue dans ce règlement, tout membre inscrit à un ou des cours de danse est invité à faire part de son problème à la direction de l'association, qui s'efforcera de trouver une solution répondant aux préoccupations de l'élève.

Toute inscription ou participation aux activités proposées vaut acceptation du règlement intérieur sans réserve.